

**LES RÈGLES VISANT LES COURTIERS EN PLACEMENT ET RÈGLES PARTIELLEMENT
CONSOLIDÉES ET LES RÈGLES DES COURTIERS MEMBRES DE L'ORGANISME CANADIEN DE
RÉGLEMENTATION DES INVESTISSEMENTS**

et

ECHELON WEALTH PARTNERS et STEPHEN BURNS

ORDONNANCE

LA COMPARUTION PRÉLIMINAIRE a eu lieu le 2 décembre 2024 par vidéoconférence afin de permettre à Fidelity Clearing Canada LLC (**Fidelity**), qui n'est pas partie à la présente procédure, de déposer une requête visant à annuler l'ordonnance rendue par le président le 1^{er} novembre 2024 (reproduite à l'annexe A) obligeant Fidelity à produire des dossiers et à les remettre aux intimés, à savoir Echelon Wealth Partners Inc. et Stephen Burns (**l'ordonnance de production**), ordonnance de production qui avait été obtenue par les intimés au moyen d'une requête, sans que Fidelity en ait été avisée,

APRÈS AVOIR LU le dossier de requête présenté en guise de réponse et le mémoire des faits et du droit de Fidelity, et après avoir entendu les observations des avocats de Fidelity et des parties :

1. **IL EST ORDONNÉ** que l'ordonnance de production ordonnant à Fidelity de produire des dossiers et de les remettre aux intimés soit annulée;
2. **IL EST ORDONNÉ** que les frais que Fidelity demande à l'encontre des intimés en ce qui concerne les requêtes relatives à l'ordonnance de production soient déterminés par la formation d'instruction à la suite de l'audience sur le fonds.

Fait à Toronto (Ontario) le 2 décembre 2024.

« Marvin Huberman »

Marvin Huberman, président